

## **Délibération n°2021-29 du Conseil d'administration du 30 novembre 2021 relative à la subvention exceptionnelle des membres pour le financement des emplois étudiants permettant l'ouverture du GED 5 jours par semaine (exercice 2022)**

---

**Membres du Conseil d'administration : 36**

**Membres présents et représentés au début de la séance : 25**

Vu le décret n°2021-1315 du 8 octobre 2021 relatif à l'établissement public Campus Condorcet modifiant le décret n°2017-1831 du 28 décembre 2017,

Vu le décret n° 2007-1915 du 26 décembre 2007 pris en application de l'article L. 811-2 du code de l'éducation et fixant les conditions de recrutement et d'emploi des étudiants au sein des établissements publics d'enseignement supérieur,

Considérant que le projet du Grand Equipement Documentaire est conçu sur le principe de mutualisation des ressources des établissements membres et qu'il place l'utilisateur au cœur de sa stratégie de services,

Considérant que cet équipement innovant est un lieu d'accès ouvert et offre 80% de ses collections physiques en accès direct, des espaces dédiés aux archives scientifiques et 1300 places réparties en salles de consultation, salles de séminaire, de formation, espaces de travail individuel et en groupe,

Considérant qu'il permet la consultation et la communication des fonds documentaires et d'archives rassemblés,

Considérant qu'il convient de renforcer, sur une période maximale de 6 mois entre janvier et juin 2022, l'accueil hebdomadaire du public, 5 jours par semaine, dans les différents espaces de la bibliothèque, par des emplois exclusivement étudiants,

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

### **Décide**

#### **Article 1 :**

Les établissements membres accordent une subvention exceptionnelle pour le financement des emplois étudiants permettant l'ouverture du GED 5 jours par semaine.

La répartition de ladite subvention exceptionnelle est fixée conformément au tableau annexé à la présente délibération, pour un volume de 20 emplois ETPT sur la période considérée.

**Abstentions : 2**

**Votes contre : 6**

**Votes pour : 17**

Affichage le 30 novembre 2021

Publication au registre des actes de l'Établissement le 30 novembre 2021

Transmission au contrôle de légalité le 30 novembre 2021

Délibération certifiée exécutoire le 14 décembre 2021

Le Président du conseil d'administration



**Jean-François Balaudé**

**Tableau des subventions exceptionnelles des membres pour le financement des emplois étudiants permettant l'ouverture du GED 5 jours par semaine (Exercice 2022)**

	<b>Subvention exceptionnelle ouverture du GED</b>
Institut National d'Etudes Démographiques	30 723,64 €
Centre National de la Recherche Scientifique	38 734,66 €
Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales	55 077,13 €
Ecole Nationale des Chartes	13 492,58 €
Ecole Pratique des Hautes Etudes	37 426,19 €
Université Paris 1 Panthéon Sorbonne	54 836,80 €
Université Sorbonne Nouvelle	27 439,13 €
Université Paris 8 Vincennes Saint Denis	29 121,44 €
Université Paris Nanterre	29 121,44 €
Université Sorbonne Paris Nord	35 984,21 €
Fondation Maison des Sciences de l'Homme	20 982,88 €
Etablissement Public Campus Condorcet	20 982,88 €
	<b>393 922,98 €</b>

